



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Enquête publique

préalable à l'approbation de la 2^{ème} révision du PPRm de

AUDUN LE TICHE, REDANGE et RUSSANGE

PETITIONNAIRE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2016 est organisée, du 1^{er} au 30 juin 2016 inclus, une enquête publique préalable à l'approbation de la 2^{ème} révision du plan de prévention des risques miniers sur le territoire des communes susvisées.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier dans les mairies concernées aux heures habituelles d'ouverture au public.

Monsieur Jean-Luc Bitard, géomètre expert, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier, comportant notamment la décision « cas par cas », les documents graphiques, le rapport de présentation et un règlement, pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- soit par écrit, dans chacune des mairies, à l'attention du commissaire enquêteur (l'enveloppe de transmission précisant « enquête publique – 2^{ème} révision du PPRm – à l'attention de Monsieur Bitard »).
- soit par mail : jl.bitard.sa@wanadoo.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, selon le calendrier suivant :

- REDANGE : 1^{er} juin 2016 – de 10 à 12 h
- RUSSANGE : 14 juin 2016 – de 16 à 18 h
- AUDUN LE TICHE : 30 juin 2016 – de 15 à 17 h.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Direction départementale des Territoires de la Moselle, Service Risques Energie Construction Circulation – Urbanisme et Prévention des Risques – 17 quai Paul Wiltzer 57036 METZ - Monsieur DONATI - 03 87 34 83 63.

Le bilan de la concertation avec le public et l'avis du conseil municipal correspondant sont annexés aux registres des communes susvisées. Le conseil municipal de la commune d'Audun le Tiche n'ayant pas délibéré dans les délais requis, son avis est réputé favorable.

La notice explicative du dossier et l'avis d'enquête, ainsi que le rapport et les conclusions à l'issue de l'enquête, seront disponibles sur le site de la préfecture : www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale enquêtes publiques - Enquêtes publiques (hors ICPE).

Une copie du rapport et des conclusions sera également tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies concernées et à la préfecture de la Moselle.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de la Moselle dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le plan de prévention des risques miniers (PPRm), éventuellement modifié, sera approuvé, le cas échéant, par arrêté préfectoral.